

GENDARMERIE ET GRANDE GUERRE, UNE HISTOIRE MAL CONNUE

[Laurent Vidal](#)

Comité d'études de Défense Nationale | « [Revue Défense Nationale](#) »

2018/9 N° 814 | pages 41 à 45

ISSN 2105-7508

ISBN 9782919639809

DOI 10.3917/rdna.814.0041

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2018-9-page-41.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Comité d'études de Défense Nationale.

© Comité d'études de Défense Nationale. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Gendarmerie et Grande Guerre, une histoire mal connue

Laurent Vidal

Colonel, délégué au patrimoine de la Gendarmerie nationale. Saint-cyrien, breveté du Collège inter-armées de Défense (CID).

Le gendarme à cheval Henri Cloet, de la brigade de Tergnier (Aisne), est tué le 31 août 1914 à Trosly-Loire lors d'un accrochage avec un détachement de dragons allemands. Le 6 octobre 1915, Joseph Genin, maréchal des logis à pied de la gendarmerie, détaché comme adjudant-chef d'infanterie au 7^e régiment de marche de tirailleurs, est tué à l'ennemi à la butte de Souain. Affecté à la brigade de Pantin-Centre, le gendarme Pierre Boussebayle est mortellement blessé le 4 juillet 1917 par deux déserteurs, qui tuent également un agent de police et blessent un autre gendarme et quatre agents. Le 22 août de la même année, le sous-lieutenant Georges Chavernac, commandant la section de gendarmerie de Hyères, est mortellement blessé par un cambrioleur qu'il tentait d'interpeller. Le gendarme à cheval Eugène Simon, passé dans l'aviation en 1916, disparaît lors d'une patrouille au-dessus des lignes ennemies au Nord de Montdidier le 31 mars 1918. Enfin, le gendarme à pied Joseph Dubroca est tué par un bombardement le 21 avril 1918 à Daours (Somme) en effectuant son service de prévôté.

Ces six destins constituent une évocation parlante de la diversité des missions remplies par la gendarmerie pendant cinq ans lors du premier conflit mondial. Si le rôle des prévôts est bien connu, si l'on sait en général que nombre de militaires de la gendarmerie ont servi comme cadres au sein des régiments de toutes armes, la place de la gendarmerie au cours de cette guerre n'est souvent qu'imparfaitement appréhendée. Dans une épopée nationale peuplée de héros des tranchées, d'As de l'aviation et de glorieux combats navals, le rôle des gendarmes peut passer inaperçu, voire être réduit à sa partie jugée la moins honorable, c'est-à-dire à la chasse aux réfractaires et déserteurs. À l'heure de la réhabilitation des fusillés et de la dénonciation sans nuance des horreurs et des contraintes de la guerre, la mission est certes difficile à valoriser tant aux yeux du public qu'à ceux du monde combattant...

Mobilisation générale

La Grande Guerre des gendarmes commence en fait avant le déclenchement du conflit, avec la préparation de la mobilisation et des réquisitions qui l'accompagnent. Le travail préalable effectué partout en France par les brigades

permet aux armées de monter en puissance dans les délais prévus, dans le calme et avec un taux d'insoumission initialement très bas. Les hommes rejoignent leurs régiments tandis que bestiaux, chevaux et voitures sont rassemblés et envoyés aux unités. Il s'agit d'un succès d'autant plus notable pour la gendarmerie qu'elle doit, dans le même temps, se mettre elle-même en état de guerre. Le départ en campagne des armées s'accompagne en effet de la mise sur pied des prévôtés, qui s'effectue par prélèvement sur l'ensemble des brigades territoriales. Près de 4 000 hommes, de tous les grades, rejoignent les formations prévôtales, soit 18 % environ de l'effectif de la gendarmerie en 1914 ⁽¹⁾.

Les brigades du Nord et de l'Est de la France se retrouvent, du fait du déroulement des opérations, en première ligne face aux troupes envahisseuses. Quelques combats opposent directement les gendarmes et les « Prussiens » mais un défi d'une autre ampleur se pose avec l'évacuation d'une partie de la population et l'abandon forcé des territoires occupés. Un certain nombre de gendarmes sont d'ailleurs capturés. Quant aux prévôts, ils doivent assurer une multitude de missions au profit des armées. Ils montent des services sur les routes et dans les gares militaires, effectuent la police des cantonnements, contrôlent les accès à la zone des armées, vérifient les titres des militaires et des civils qui y circulent, mettent sur pied les organes de la justice militaire... Les débuts du conflit, marqués par des déplacements incessants des corps d'armée, sont épuisants pour les hommes et les chevaux qui doivent, comme la troupe, vivre dans des conditions précaires. La stabilisation du front amène quelque répit de ce point de vue mais les dangers liés au service demeurent. Les gendarmes sont notamment exposés aux bombardements, qui visent en particulier les voies de communication et les lieux de rassemblement des troupes, autant d'endroits où le service impose la présence des gendarmes. Ils sont aussi soumis aux mêmes risques que leurs camarades lorsqu'ils embarquent avec les régiments pour des théâtres éloignés : les torpillages de navires tuent aussi des prévôts.

Hors de la zone des armées, la vie continue

La France se trouve entièrement tournée vers la guerre et ses impératifs. Au cours du conflit, 8 millions d'hommes sont appelés sous les drapeaux. Cela concerne les classes jeunes, bien entendu, qui constituent les armes combattantes (infanterie, artillerie, cavalerie), mais aussi les classes anciennes, hommes de plus de quarante ans parfois, qui assurent des services de garde territoriale sur des points sensibles et des fonctions de soutien (ouvriers, bourreliers, maréchaux-ferrants...). Les hommes sont donc absents de leurs fermes, de leurs commerces, laissant les femmes seules. Dans un contexte général difficile, il est essentiel de ne pas laisser l'arrière être la proie des malfaiteurs de toutes sortes. Les brigades, souvent réduites

(1) On se référera pour l'action de la gendarmerie en 1914-1918 à l'ouvrage de Louis N. Panel : *La Grande Guerre des gendarmes – « Forcer, au besoin, leur obéissance ? »* ; Nouveau Monde Éditions, 2013.

d'un tiers de leur effectif normal, ont un rôle important pour rassurer les populations civiles et, indirectement, les soldats au front, souvent inquiets de la sécurité de leurs familles et de leurs biens. Au fil du temps, aux voleurs traditionnels, s'ajoute une frange de population délinquante qui est tentée de profiter d'une moindre présence policière dans le paysage, d'autant qu'il est plus facile de se procurer des armes rapportées du front après avoir été ramassées sur le champ de bataille ou prélevées sur les prisonniers.

La gendarmerie doit également contribuer à la lutte contre l'espionnage et le sabotage des installations essentielles à l'effort de guerre. Le contrôle des personnes signalées dans les fichiers dès avant le déclenchement du conflit ainsi que des étrangers en constitue le moyen principal. Même si la gendarmerie ne fait pas de renseignement politique, les brigades sont un récepteur fin de l'opinion publique et permettent d'estimer avec justesse l'état d'esprit de la population, élément précieux en temps de guerre. La lutte contre le « marché noir », enfin, contribue à maintenir le moral de l'arrière et à éviter d'aggraver les désordres provoqués par les pénuries.

Et le gendarme devient le « cogne »

La fonction prévôtale met les gendarmes dans une position difficile vis-à-vis des armées. Voilà en effet des militaires de carrière qui, à l'écart des tranchées, imposent aux « vrais combattants » des contrôles pointilleux, procèdent à la police des débits de boisson, arrêtent les déserteurs, gardent les préventionnaires au conseil de guerre et autres prisonniers prévôtaux, et assurent les enquêtes relatives aux crimes et délits commis par les soldats. Les relations avec les autres militaires se tendent au fil du temps et la figure du gendarme se ternit pour laisser la place à celle du « cogne », dont la silhouette, dans l'imaginaire du poilu, marque la délimitation des territoires : avec le dernier gendarme commence le front !

Dans le parcours judiciaire d'un soldat traduit devant un tribunal militaire, le gendarme est omniprésent. Le prévôt effectue les actes d'enquête, procède aux arrestations, instruit les affaires et maintient le prisonnier à la disposition de la justice militaire dans la prison prévôtale. Contrairement à une croyance tenace, ce rôle s'arrête cependant avant le peloton d'exécution. Ce dernier est toujours composé de militaires de l'armée, le règlement limitant au service d'ordre la présence de la gendarmerie sur les lieux d'exécution. Il n'empêche que le gendarme doit subir le mépris parfois à peine voilé de certains militaires. Cette image dégradée survit au conflit puisque la gendarmerie souffrira après-guerre du refus qui lui sera opposé d'attribuer la carte du combattant à certains de ses membres.

La recherche des réfractaires et déserteurs est également mal vue des soldats et d'une partie de la population. La peur de perdre un mari ou un fils, l'absence de bras pour le travail, l'injustice ressentie face à la situation de certains ouvriers maintenus en usine alimentent, ici ou là, la haine du gendarme qui vient chercher l'homme de

la maison et le jeter dans la fournaise, tout en restant lui-même à l'abri. La mission n'est pas sans danger face à des individus parfois armés et déterminés.

Les gendarmes combattants

Une partie des militaires de la gendarmerie exprime, dès la mobilisation, le souhait de servir au sein des régiments de l'armée. Des détachements interviennent immédiatement et envoient dans les unités des officiers et sous-officiers. Les gendarmes, militaires de métier, disposent d'une formation qui en fait *a priori* des cadres pour une armée constituée majoritairement de conscrits. Les volontaires rejoignent donc des unités d'infanterie et de cavalerie où ils tiennent le plus souvent des fonctions de chef de section ou de groupe. Dans ces postes très exposés, ils subissent les mêmes pertes que les autres. Tout au long du conflit, la gendarmerie continue à fournir des cadres aux armées. Certains d'entre eux explorent les voies ouvertes par les nouvelles armes. Ainsi, quelques gendarmes rejoignent les unités d'aviation et deviennent pilotes ou observateurs. Un d'entre eux, le lieutenant Merlhe, devient même un « As » et surviva aux combats.

Tirillée entre les besoins du service intérieur et la mission prévôtale, la gendarmerie n'est pas autorisée à mettre sur pied d'unité combattante, comme cela avait été le cas lors des conflits du Premier et du Second Empire. Cette impossibilité la privera, à l'issue du conflit, d'une « caution combattante » vis-à-vis des autres militaires. Ni l'engagement au sein des unités de l'armée de plusieurs centaines de gendarmes, ni la mort et les blessures d'un grand nombre d'entre eux ne parviendront jamais à donner à la gendarmerie l'image combattante dont elle aimerait se parer, elle, dont les drapeaux remis en 1913 portent dans leurs plis quatre noms de batailles. Il s'agit d'une blessure profonde dont la gendarmerie d'après-guerre s'appliquera à éviter le renouvellement pour les conflits à venir.



Gaston Merlhe (© SHD).

Après la guerre, une nouvelle gendarmerie

La fin des hostilités trouve une gendarmerie bouleversée par de nombreuses évolutions et qui s'apprête à en vivre de nouvelles à brève échéance. L'usure des combats et des services ainsi que le recrutement de nombreux nouveaux gendarmes ont entraîné un fort renouvellement des effectifs. Les gendarmes doivent réinvestir les départements occupés, dont les casernements sont souvent détruits, ainsi que les anciens départements allemands où ils contribuent au retour aux institutions et lois françaises. La mécanisation de la gendarmerie n'est encore que balbutiante mais les années du cheval sont désormais comptées au sein de l'arme. Les uniformes ont profondément changé et la silhouette du gendarme s'est modernisée, passant presque sans transition d'une tenue du Second Empire à une vareuse très moderne. Fruit de la guerre, un décret du 19 février 1918 crée une sous-direction spécifique pour la gendarmerie, permettant au colonel Plique, premier titulaire du poste, d'envisager les réformes dont elle a besoin. Un autre décret du 21 février 1918 attribue le rang de sous-officier à tous les gendarmes pour faciliter le recrutement et donner davantage d'autorité aux gendarmes vis-à-vis des militaires. La création d'une gendarmerie mobile, amorcée par nécessité pendant la guerre, ne va quant à elle plus tarder (ce sera fait en 1921). Enfin, la gendarmerie continue à promouvoir son modèle particulier de force de police en inspirant la création de gendarmeries dans certains pays nouvellement créés ou placés sous protectorat de la France.

Le monument de la gendarmerie, à Versailles, porte gravé le chiffre de 878 militaires de tous grades morts pendant la guerre. Si 386 ont été victimes de maladie ou d'épuisement, 255 ont été tués par des bombes ou des obus et 122 ont succombé en combattant dans une tranchée ou à bord d'un avion. Accorder une prévalence à la mort de Joseph Genin par rapport à celle de Pierre Boussebayle ou de Georges Chavernac serait non seulement injuste mais priverait de sens l'action de la gendarmerie pendant la Grande Guerre, qui ne peut s'envisager que de manière globale, sur tous les fronts et à l'intérieur. Sa contribution à la victoire est finalement à l'image de sa place particulière au sein de la société, à la fois discrète et irremplaçable. ♦